

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5387						
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2615 pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique de marque Axon, modèle TASER 7, accessoires et cartouches							
No dossier(s) interne(s) : DOS-2615 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : OCTROI</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p style="padding-left: 40px;">No contrat : DOS-2615 Montant : 1 510 840,26 \$ Mode de sollicitation : EXE-Exemption Type de contrat : Acquisition de biens Durée du contrat : 5 ans Récurrence : Oui Résultat : Axon Public Safety Canada inc. 1 510 840,26 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de police</p> <p>Financement</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>No Règlement L-12983-F</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Titre Décrétant un emprunt maximal de 33 400 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport ainsi que divers aménagements dans les casernes</p> </td> </tr> </table>			<p>No Règlement L-12983-F</p>	<p>Titre Décrétant un emprunt maximal de 33 400 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport ainsi que divers aménagements dans les casernes</p>				
<p>No Règlement L-12983-F</p>	<p>Titre Décrétant un emprunt maximal de 33 400 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport ainsi que divers aménagements dans les casernes</p>							
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-08-03</td> <td>CE-20220803-2422</td> <td>OCTROI - CONTRAT DOS-769</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'octroyer le contrat DOS-769, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de cartouches, licences et garanties pour des armes à impulsion électrique, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:</p> <p>M.D. Charlton 215 937,20 \$.</p> <p>(CT:1704203) (SD-2022-2470)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-08-03	CE-20220803-2422	OCTROI - CONTRAT DOS-769
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-08-03	CE-20220803-2422	OCTROI - CONTRAT DOS-769						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5387
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat a pour but l'acquisition d'armes à impulsion électrique de marque TASER 7, d'accessoires, de cartouches, de licences d'utilisation et de garanties pour le Service de police pour une période de 5 ans.</p> <p>Ces armes et accessoires tels que; la garantie prolongée, des piles tactiques rechargeables, des cartouches, des baies de chargement, des étuis, des cibles de formation, des combinaisons, du contenu de formation en ligne ainsi que la formation d'instructeurs, sont nécessaires pour assurer le maintien à jour des armes non létales et des équipements connexes, ainsi que pour garantir l'efficacité opérationnelle et la formation continue du Service de police. Dans l'intérêt de la sécurité des équipes policières et des civils, tous les policiers sont formés sur le même type d'arme par affectation et doivent recevoir une nouvelle certification sur le même type d'arme. Ces produits et services sont vendus par la compagnie Axon Public Safety Canada inc., seul manufacturier et distributeur canadien des programmes de certification de produits de marque Axon.</p> <p>Mode d'adjudication : gré à gré sur la base de l'exemption prévue par la Loi sur les cités et villes</p> <p>Axon Public Safety Canada inc. 1 510 840,26 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>DÉMARCHE ENTREPRISE =====</p> <p>En juin 2024, la Ville a procédé à la publication d'un avis d'intention pour conclure un gré à gré avec le distributeur M.D. Charlton Company Ltd. Le manufacturier Axon Public Safety Canada inc., s'est manifesté avec une offre de Plan de certification répondant aux besoins de la Ville, comprenant une offre de produits et services plus avantageuse, évitant à la Ville les frais d'intermédiaire.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La présente dépense de 1 379 599 \$ (taxes nettes incluses) se détaille comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un investissement de 228 760 \$ qui s'inscrit dans le cadre du programme « Équipements - Police » pour lequel un montant de 2 793 000 \$ est prévu en 2024 au PTI. Financement : règlement d'emprunt L-12983-F. - Une dépense de 352 934 \$ à même le budget de fonctionnement (item 2) pour une période de 5 ans, soit 70 587 \$ par an à partir de 2025. - Une dépense de 797 905 \$ à titre d'entente-cadre pour laquelle les crédits seront autorisés et engagés au fur et à mesure de l'expression des besoins. 		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Conformément à l'article 573.3 paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, spécifiant que « les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat :</p> <p>2° d'assurance, d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services qui est conclue (...) soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur (...) vise les municipalités; »</p> <p>Un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré a été publié, conformément au paragraphe 2° de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, et suite à celui-ci, aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue.</p> <p>L'octroi du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>B/C 637 030,26 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>E/C 873 810,00 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5387
---------------------------	---	------------------------------

EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2615, pour une période de 5 ans, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, accessoires et cartouches, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix :

Axon Public Safety Canada inc. 1 510 840,26 \$ (incluant TPS et TVQ).

(CT:1820582)

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au règlement L-12983-F, un montant de 228 800 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 5 ans.

(CT:1820582)

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer la page 5, pour et au nom de la Ville le contrat-cadre de services et d'achats pour le client, gré à gré.

CERTIFICATION

Numérotation des finances : 1820582 Coût estimé affectant l'année en cours : **234 642,01 \$** CM requis : Oui

Annotation(s)

Répartition annuelle de la dépense nette pour le budget de fonctionnement :

2024	5 882.23 \$
2025	70 586.75 \$
2026	70 586.75 \$
2027	70 586.75 \$
2028	70 586.75 \$
2029	64 704.52 \$
Total	352 933.75 \$

Le montant affectant l'année en cours inclut un investissement prévu au PTI de 2024 de 228 759.78 \$.

Une partie de ce contrat DOS-2615, soit 797 905 \$ taxes nettes pour une enveloppe budgétaire pour l'ajout de plans de certification ainsi que tout autre besoin requis prévu ou non au bordereau de prix, fera l'objet d'une entente cadre (entente contractuelle) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins.

La recommandation sur le financement de 228 800 \$ ne nécessite pas l'approbation du conseil municipal.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.

JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)

Trésorier

2024-10-24

AN - MS - JR